

 <p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>FACULTÉ DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE</p>	 <p>LEX SOCIÉTÉ ÉCOLE UNIVERSITAIRE DE RECHERCHE</p>	 <p>UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR</p>	<p>Année Universitaire 2022-2023</p>  
<p>MASTER Mention : « Droit Public »</p> <p>Droit et Procédures Fiscales de l'Entreprise</p> <p>En APPRENTISSAGE</p> <p>Responsable : Philippe LUPPI, Maître de conférences</p>				
<p>FORMASUP  C F A PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR É P U R E MÉDITERRANÉE</p>				

Master adossé au C.E.R.D.A.C.F.F. (Centre d'Études et de Recherches en Droit Administratif, Constitutionnel, Financier et Fiscal)

Présentation et objectifs

Ce master 2 « **Droit et Procédures Fiscales de l'Entreprise** » de haut niveau s'adresse à ceux qui veulent s'orienter dans les secteurs des procédures fiscales et du droit fiscal.

Ce M2 présente l'originalité d'être spécialisé en procédures fiscales et en fiscalité patrimoniale et de l'entreprise à l'UNS et dans la région PACA. Il offre une formation fiscale de haut niveau complète (couvrant tous les domaines de la fiscalité nationale et internationale) et pluridisciplinaire (intégrant les données fiscales à toutes les autres branches de droit utiles à la stratégie fiscale de l'entreprise et à la gestion des contentieux). Les enseignants sont des universitaires et des professionnels (magistrats, avocats et experts-comptables).

Insertion professionnelle

A l'issue de la formation, le juriste travaillant dans le secteur sait : rédiger des actes juridiques ; assurer le suivi des dossiers et veiller à leur exécution ; intervenir dans les contentieux et les suivre ; il a un rôle de conseil en matière de projets stratégiques pour les entreprises et pour les particuliers. Il doit pouvoir maîtriser et mettre en œuvre les connaissances théoriques et pratiques interdisciplinaires touchant au droit fiscal de l'entreprise et à la gestion patrimoniale ; être capable d'assister et de conseiller les créateurs d'entreprise et les décideurs en matière fiscale ainsi que de prévenir et d'assurer le suivi des contentieux. Débouchés professionnels : Avocat fiscaliste, Expert-comptable, Directeur juridique et fiscal, Gestionnaire de patrimoine, Conseiller fiscal, Consultant en stratégie fiscale, Concours d'inspecteur des finances publiques.

Conditions d'accès et pré-requis

Le Master 2 «DPFE » est ouvert aux titulaires d'un Master 1 de droit, Sciences économiques et de gestion (de préférence avec parcours « Fiscalité » du Master 1 « Droit public »), **MSTCF, A.E.S., I.U.P.** (de préférence avec parcours "Juriste d'entreprise") ou d'un diplôme d'**École Supérieure de Commerce** (notamment EDHEC) ou du **DSCG** en vue de l'Expertise Comptable.

Sélection sur dossier pour les étudiants extérieurs à la mention de Master droit Public option Fiscalité de Nice
<https://ecandidat.univ-cotedazur.fr> **Étudiants du M1 droit Public option Fiscalité de Nice** : après validation du M1 et orientation selon vœux, dossier et capacité d'accueil : 25 étudiants. Accès aux étudiants en situation de handicap

Préparer le Master DPFE en Alternance RNCP N° 34084

Ce Master est proposé selon un calendrier en alternance : **1 semaine en cours à l'Université / 1 semaine en entreprise dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation**. Ainsi les acquis universitaires seront enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements Service Alternance et Relations Entreprise. Tél. +33(0)4.89.15.25.56 /04.89.15.25.28

Programme des études (sous réserve de modifications)

Description de la formation S3	Nombres d'heures	Noms Enseignants	Coef
UE 1 – Principes Fondamentaux, Audit et Contrôle			6 ECTS 4
Les principes de la gestion fiscale	20	P. LUPPI MCF Victor DODEMAND, Avocat	2
Audit Fiscal de l'entreprise	6	P. MARCHAND Expert comptable/Audit	
Procédures de contrôle Fiscal 1	20	M.O. DIEMER, MCF	2
UE 2 – Les Instruments Fiscaux			6 ECTS 2
Abus de Droit Fiscal	20	P. LUPPI, MCF	2
Contrôle des Prix de Transfert	6	J. LOMBARDO, Expert comptable/Audit	
UE 3 – Les Instruments Financiers			6 ECTS 2
Le Droit des Instruments Financiers	10	B. NORMAND, Directeur d'assurances	
Analyse Financière	10	S. AYED, IAE	1
Fiscalité des produits Dérivés	5	S. ABID, Avocat	
Comptabilité d'engagement et de caisse	15	J. ATTIA	1
UE 4 – Fiscalité de la Création d'entreprise et aspects Internationaux			6 ECTS 1
Financement initial de l'entreprise	3	B. NORMAND, Directeur d'assurances	
Immobilier d'entreprise	15	F. GRECH, Avocat	1
Stratégie Fiscale de l'implantation nationale	9	Ch. GUENIER, Avocat	
Optimisation internationale de l'immobilier	6	R. ISAIA, Avocat	
UE 5 – Eléments de Professionnalisation			6 ECTS 4
Méthodologie du rapport de stage ou mémoire	3	M.O. DIEMER, MCF	
Préparation au CV et à l'entretien	10	C. HERITIER, Unicepro	1
Deal Simulation Game	10	G. MELOT, Avocat	1
Anglais fiscal et comptable	20	D.SULLIVAN	2
TOTAL SEMESTRE 1	208	30	

Description de la formation S4	Nombres d'heures	Noms Enseignants	Coef
UE 6 – Principes Fondamentaux, Contrôle et Contentieux			6 ECTS 4
Procédure de contrôle fiscal 2	25	P. LUPPI, MCF	2
Contentieux de l'imposition	10	M.O. DIEMER, MCF	2*
Contentieux du recouvrement	10	P. J. CIAUDO, Avocat	2
Contentieux Fiscal répressif	10	P. LUPPI, MCF	2
<i>* Coefficient unique attribué pour les trois matières de 10h.</i>			
UE 7 – Fiscalité des Structures d'entreprise			6 ECTS 3
Fiscalité du développement structurel	15	R. FOISSAC, Avocat	1
Fiscalité de la restructuration	20	Ph.GAILLOT- BARTOLI, Avocat, G. MELOT, Avocat	1
Fiscalité du fonctionnement courant de l'entreprise	16	G. ANTONINI, Expert comptable/J.P PARANT, Avocat	1
UE 8 – Fiscalité des Dirigeants			6 ECTS 2
Fiscalité mode de rémunération	10	F. GRECH, Avocat	1
Stratégie Patrimoniale	10	B. NORMAND, Directeur d'assurances	1
Aspects internationaux	3	Ch. GUENIER, Avocat	
UE 9– Fiscalité de la Transmission d'entreprise			6 ECTS 1
Audit Préable à la cession	15	A. BARALE, Expert- comptable	1
Aspects fiscaux de garantie de passif	8	J.P. GUENEAU, Avocat	
UE 10– Eléments de Professionnalisation			6 ECTS 4
Conférences	70		
Mémoire ou Rapport de stage			4
Clinique juridique (bonus)	10	J. ALQUIER, Avocat	
Jeux de rôle- Commission départementale des impôts directs et des TCA	3	P. SOLI, Magistrat, TA de Nice	
TOTAL SEMESTRE 2	235	30	

Elément facultatif semestriel : Activités sportives bonus (max : 0.25 points) ; Clinique juridique (max : 0,25 points)

Contrôle des connaissances

Le M2 « Droit et Procédures Fiscales de l'Entreprise » est délivré à tout étudiant ayant validé les deux semestres de la formation avec la note moyenne minimale de 10/20.

En cas d'absence pour circonstances exceptionnelles et insurmontables à un examen, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant. Tout retard ou absence à une épreuve liée aux moyens de transport utilisés par le candidat ne peut être considéré comme relevant de telles circonstances. Des conditions d'examen spécifiques seront organisées pour les étudiants en situation de handicap.

La compensation entre les notes s'effectue au sein des unités d'enseignement et entre les deux semestres. Il y a une session d'examen par an. Il n'y a pas de redoublement sauf délibération exceptionnelle du jury. Les cours magistraux et les conférences sont obligatoires.

Au semestre 1 Donnent lieu :

A un oral : les principes de gestion fiscale (UE1) ; Deal Simulation Game (UE 5) : L'oral est individuel pour la première matière et par groupe de travail pour la seconde matière

A une épreuve écrite de 3h : les procédures de contrôle fiscal (UE1)

A une épreuve écrite commune de 3h : les outils de gestion fiscale (UE2) et l'abus de droit fiscal (UE2)

A une épreuve écrite de 2h : Analyse financière (UE3), Comptabilité d'engagement et de caisse (UE 3) et Anglais fiscal et comptable (UE2)

A un Contrôle Continu : Immobilier d'entreprise (UE4) et préparation au CV et à l'entretien (UE5)

Les épreuves écrites et orales du semestre 1 sont prévues l'avant dernière semaine de décembre.

Au semestre 2 Donnent lieu :

A un oral sous la forme d'une épreuve unique les 3 matières : Contentieux imposition, recouvrement, fiscal répressif (UE6)

A une épreuve écrite de 3h : les procédures de contrôle fiscal 2 (UE6)

A une épreuve écrite de 2h : Fiscalité, mode de rémunération des dirigeants (UE8) et Stratégie Patrimoniale (UE8)

A un Contrôle Continu : Fiscalité du développement structurel (UE7) et fiscalité de la restructuration(UE7), fiscalité du développement courant de l'entreprise (UE7), Audit préalable à la cession (UE9)

Les épreuves écrites et orales du semestre 2 sont prévues fin mars.

Le **rapport de stage alternant** fait l'objet :

- d'une notation sur 20 points du rapport ou du mémoire proprement dit
- d'une notation sur 20 points de la soutenance

L'Alternance

L'étudiant doit rédiger et soutenir un rapport de stage dont le sujet est arrêté par l'enseignant référent en accord avec le référent de l'entreprise. La soutenance a lieu devant un jury composé de deux ou trois membres au moins, issus de la formation et le tuteur de l'entreprise fin septembre ou par anticipation, en accord avec le tuteur et l'étudiant concerné, fin juin pendant la période de soutenance des rapports de stage prévue pour les non-alternants.

L'alternance peut être effectué dans la Région ou hors Région.

Deux exemplaires du rapport de stage alternant accompagné d'une version électronique doivent être déposés auprès du Directeur de Recherche, 15 jours au moins avant la date de soutenance.

MOYENS TECHNIQUES

Salle avec TBI et ordinateurs portables à disposition

COÛT DE LA FORMATION en APPRENTISSAGE

8600€ l'apprenti ne paie aucun frais de formation. Le coût est pris en charge par l'opco de l'entreprise ou par l'organisation de service public.

TAUX DE REUSSITE : 100%

TAUX D'INSERTION PROFESSIONNEL à 6 mois :50% en emploi, 30% en études et 20% en recherche d'emploi

Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »

Bonus facultatif

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre. La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Un bonus peut être attribué pour la participation à la clinique juridique